

## Info Covid-19

Mise à jour : Samedi, 20 mars, 2021 - 09:59

Toutes les personnes en provenance de Wallis-et-Futuna depuis le 25 janvier doivent s'isoler et appeler le 05 02 03 (appel gratuit). Ce numéro vert est également en place pour répondre, investiguer et orienter les éventuels personnes contact.

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS  
Covid-19

### Vendredi 19 mars : neuf nouveaux cas positifs

Il s'agit de neuf personnes arrivées par avion de Métropole, qui achevaient leur séjour de quatorzaine dans des hôtels réquisitionnés par le gouvernement et testées à l'issue. Elles vont toutes être transférées à l'unité Covid-19 du Médipôle. Compte-tenu du nombre important de voyageurs qui se sont révélés positifs sur le vol arrivé le 5 mars (25 cas positifs en tout dépistés en quatorzaine, soit à l'occasion de signes évocateurs de Covid-19, soit à la fin de leur quatorzaine), il a été décidé de prolonger la quatorzaine de l'ensemble des personnes qui devaient achever leur isolement vendredi soir, le temps de mener des investigations complémentaires.

342

tests effectués ce jour

26 747

tests réalisés depuis le 18/03/2020

338

personnes en quatorzaine dans un hôtel

115

cas confirmés depuis le 18/03/2020

dont 57

cas depuis le 7/03/2021

## L'essentiel de l'actualité

- Le **confinement strict de la population** en vigueur du 9 au 22 mars inclus **est prolongé jusqu'au dimanche 28 mars inclus**.
  - Certains déplacements sont autorisés à condition d'être muni d'une **attestation de déplacement**. En savoir plus, [CLIQUER ICI](#).
  - Une **attestation numérique** est disponible : <https://attestationcovid19.gouv.nc/>
- 📄 [Attestation professionnelle de déplacement.pdf](#)
- 📄 [Attestation de déplacement dérogatoire.pdf](#)
- 📄 [Attestation de déplacement-personnes en situation de handicap.pdf](#)
- **Le port du masque chirurgical ou UNS1 est obligatoire hors du domicile, dès 11 ans**, à l'exception des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical. En cas de doute sur les masques que vous possédez, demandez conseil à votre pharmacien. Pour en savoir plus, [CLIQUER ICI](#).
  - Les manifestations, rassemblements, réunions professionnelles, **amicales, sportives, familiales, religieuses** ou **coutumières** sont **interdites**. Pour en savoir plus, [CLIQUER ICI](#).
  - Les **commerces essentiels restent ouverts** (alimentation, pharmacies, tabacs, stations-service, etc.). Les **marchés d'alimentation peuvent rouvrir** si un plan de circulation des personnes est prévu. Les **établissements de loisirs** et les **commerces ou services non essentiels recevant du public** sont **fermés**. Pour en savoir plus, [CLIQUER ICI](#).
  - Tous les **établissements scolaires, de formation** et les **crèches** sont **fermés** durant le confinement. Un système d'accueil est mis en place pour les enfants des personnes exerçant des professions indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les **vacances d'avril** sont avancées d'une semaine et débuteront le **27 mars** pour s'achever le **11 avril**. Pour en savoir plus, [CLIQUER ICI](#).
  - Les **transports en commun** (vols intérieurs à l'exception des évacuations sanitaires, réseau de cars RAI et transports maritimes) sont **suspendus**. Le **réseau Tanéo est maintenu**.
  - Les **vols internationaux de passagers à destination de la Nouvelle-Calédonie** sont suspendus durant la période de confinement. Pour en savoir plus, [CLIQUER ICI](#). Les **transports aériens et maritimes de marchandises sont maintenus**. Les magasins sont alimentés régulièrement.
  - **Toutes les personnes\*** (**personnes en attente de rapatriement depuis Wallis-et-Futuna**, étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le [formulaire de recensement](#).
- \* À l'exception des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.
- Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, [bglasman@cafat.nc](mailto:bglasman@cafat.nc)

### Contacts utiles

#### Questions relatives aux règles de confinement

26 63 26 (8 h à 17 h, 7j/7) ou [pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

#### Pour les personnes en provenance de Wallis-et-Futuna depuis le 25 janvier et les cas contact

05 02 03

#### Informations générales sur le Covid-19

05 02 02 (8 h à 17 h, du lundi au vendredi)

#### Accompagnement des entreprises et mesures économiques

05 03 03 (8 h à 16 h, du lundi au vendredi)

#### Questions relatives à l'enseignement (collège, lycée)

05 00 16 (8 h à 16 h, du lundi au vendredi)

#### Écoute et soutien psychologique

05 01 11 (8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi)








## SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, du lundi au samedi, 9 h à 13 h, 17 h à 1 h le dimanche)



### Textes réglementaires

Sur [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#), puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Attestation professionnelle de déplacement.pdf](#) (187.35 Ko)
-  [Attestation professionnelle de déplacement.docx](#) (89.87 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire.pdf](#) (185.32 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire.docx](#) (91.39 Ko)
-  [Attestation de déplacement-personnes en situation de handicap.pdf](#) (166.8 Ko)
-  [Attestation de déplacement-personnes en situation de handicap.docx](#) (473.67 Ko)
-  [Arrêté 2020-1787 Vols limités jusqu'au 31 juillet 2021.pdf](#) (1007.5 Ko)

## LIENS UTILES

-  [Arrêté n° 2021-3538 du 8 mars 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19](#)
-  [Attestation numérique](#)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

## LIENS UTILES



# prix.nc



Plus de confort  
& plus d'économies

N°VERT 05 06 05



internet-signalement.gouv.fr  
Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet



## Géorep

Portail de l'information géographique  
de la Nouvelle-Calédonie

# Emploi

•gouv•nc

Déposez vos offres en ligne,  
c'est simple !



Autorité de la Concurrence  
de la Nouvelle-Calédonie





Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité